Les inscriptions aux vacances scolaires

Comme chaque année, les services municipaux de la ville de Trappes vous proposent des séjours en France à destination des familles, parents, enfants et ados durant les vacances d'hiver, de Paques et d'été. Découvrez toutes les destinations !

La ville et l'Éducation nationale ensemble pour la réussite de vos enfants vous proposent des stages et des séjours à Trappes et en France une programmation diversifiée et complète pour la réussite de vos enfants.

Le guide des séjours 2020

Les modalités d'inscription

Pour les séjours familles/parents/enfants/ados

Toute fiche de préinscription dûment remplie et complétée vaut acceptation des présentes modalités. Elle peut être remise aux centres socioculturels, ou en Mairie aux directions de l’enfance, de la jeunesse ou des sports.
Pour certains séjours, des places seront tirées au sort et quelques unes sont réservées pour les travailleurs sociaux. Une fois tirés au sort, les dossiers devront être complétés (cachet d’arrivée en mairie faisant foi) avant les dates inscrites pour chaque séjour. Dans le cas contraire, les candidats seront radiés sans notification préalable pour être remplacés par le dossier suivant en liste d’attente. Toute(s) personne(s) ayant été tirée au sort sur un séjour, ne peut reposer sa candidature ou celle de ses enfants au tirage au sort suivant.

La participation à un séjour familles / parents / enfants / ados est limitée à une participation pour l'année 2020.

Inscriptions en ligne pour les séjours famille

Inscriptions en ligne pour les séjours et stages jeunesse

Les nouveaux critères de participation sont :

Les adultes ayant participé à un séjour les deux années précédentes seront placés sur liste d'attente. Ils ne pourront donc pas participer au tirage au sort ;
Les enfants et jeunes ne peuvent pas bénéficier de plus de 2 séjours en 2019 et ceux ayant bénéficié de deux séjours l'année précédente sont placés sur liste d'attente ;
Nouvelle modalité de désistement : sans présentation d'un certificat médical, les familles se désistant d'un séjour moins de 8 jours francs avant le départ devront rembourser le coût supporté par la ville pour le séjour (restauration, hébergement, transport, activités).

Document(s)

Guides des séjours et stages 2019 Trappes

Contact

Direction de la jeunesse et des sports
Mairie de Trappes
1, place de la République
78190
Trappes
01 30 69 17 14
01 30 69 18 89

Lundi : 14h-19h30
Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h

Contact Jeunesse : 01 30 69 17 14

Contact Sports : 01 30 69 18 89

Direction des accueils de loisirs
Mairie de Trappes
1, place de la République
78190
Trappes
01 30 69 16 40

Lundi : 14h-19h30
Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h